16 febvrier 1649

247

Arreſt de la Cour DE PARLEMENT,

PORTANT QVE TAXES SERONT faites ſur tous les Secretaires, Aduocats, Procureurs & autres Particuliers habitans de cette Ville & Faux-bourgs de Paris, comme Bourgeois, pour la Subſiſtance des gens de Guerre.

Du ſeiziéme Février mil ſix cens quarante-neuf.



A PARIS,
Par les Imprimeurs & Libraires ordinaires du Roy.

M. DC. XLIX.
Auec Priuilege de ſa Majeſté.



Extraict des Registres de Parlement.

CE jour, la Cour toutes les Chambres assemblées, A ARRESTE' & ordonné que les Taxes pour la Subsistance par mois, seront faites sur tous les Secretaires, Aduocats, Procureurs & autres Particuliers habitans de cette Ville & Faux-bourgs, comme Bourgeois, à l'exception des Presidens, Conseillers & Officiers des Cours Souueraines, & autres Compagnies, qui voudront payer pour ladite Subsistance les Taxes faites & ordonnées suiuant celle de Corbie: Et seront tenus tous lesdits Particuliers payer lesdites Taxes faites & à faire. Et le present Arrest affiché par tout où il appartiendra. FAIT en Parlement le seiziéme Fevrier mil six cens quarante-neuf.

Signé, GVYET.